



Bilan de compétences

Démarche dynamique et volontaire, le Bilan de Compétences a pour principal objectif **l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi** et accompagné si nécessaire d'un **projet de formation**. C'est aussi l'occasion de vous **exprimer** entièrement et en toute confiance et de bénéficier d'une rigueur méthodologique, d'une souplesse d'application et d'un réseau de professionnels mobilisable et qualifiés.

Le Bilan de compétences s'adresse aux salariés cadres ou non cadres, demandeurs d'emploi, agents de la fonction publique ainsi que des personnes exerçant une activité indépendante et souhaitant :

- Faire le point sur leurs expériences professionnelles et personnelles afin de réaliser une cartographie complète de ses compétences
- Déterminer un ou des projets professionnels conformes à leurs potentialités, motivations et dynamiques personnelles
- Valider et élaborer ce ou ces projets compte tenu du marché du travail actuel, de l'environnement de leur organisation et identifier les actions à mener pour le réaliser
- Préparer une démarche de mobilité interne ou externe, faciliter une reconversion
- Être conseillé et accompagné dans la mise en œuvre des démarches, prises de contacts et outils de communication
- Être en capacité d'argumenter et de mettre en valeur leur évolution professionnelle oralement et par écrit, de gagner en confiance sur leur profil

Au-delà de ces objectifs opérationnels, c'est également un temps de (re)composition de l'image de soi. Ce temps est nécessaire pour que vous vous dirigiez vers le projet et l'environnement de travail adéquat. Par cette introspection, le Bilan de Compétence favorise l'augmentation de **l'estime de soi**, apporte du **recul sur sa situation**, et permet de mieux **identifier ses ressources** (qu'elles soient internes ou externes).

Réflexion complète et positive sur soi, le Bilan de Compétences doit être menée à votre rythme. Ainsi, nous proposons **trois formules de bilan de compétences : L'Essentiel 16h, L'Initial 24h, Le Premium 24h**. Avant toute inscription, nous vous proposons un entretien gratuit et sans engagement pour valider avec vous le format le plus adapté à vos besoins et les modalités de financement envisageables.

Réalisé dans un **cadre déontologique rigoureux**, le bilan de compétences est strictement individuel et **confidentiel**, son contenu et sa synthèse vous appartiennent. L'obligation d'informer votre employeur de la réalisation de cette démarche ne concerne que les Bilans de Compétences réalisés sur le temps de travail et/ou financés par votre organisation.

Composition de nos formules de Bilan de Compétences : 3 Phases

La phase préliminaire

- Elle introduit les versants rétrospectif (exploration du profil personnel et professionnel) et prospectif (réflexion sur les pistes professionnelles envisagées) qui seront approfondis tout au long du bilan. Le but est de confirmer la nature de vos besoins et votre motivation, et de définir les objectifs à atteindre au cours et en fin de bilan. Elle permet également de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan de compétences.

La phase d'investigation

- Elle permet l'analyse de vos compétences, connaissances, aptitudes et motivations professionnelles ainsi que l'identification de vos valeurs, traits de personnalités et réalisations personnelles. En parallèle, nous définissons ensemble vos perspectives d'évolution professionnelle.

La phase de conclusion

- A partir de la mise en perspective des informations recueillies jusqu'à lors et du recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et/ou de formation, nous construisons un plan d'actions. Un document de synthèse reprenant toutes les étapes importantes de la démarche vous est ensuite remis. Ce document est confidentiel, la communication d'informations issues de ce travail vous appartient. Six mois après la fin de votre Bilan, nous vous proposons un entretien de 2 heures, gratuit, permettant de faire le point sur votre avancement et de vous apporter des pistes de solution si nécessaire.

Financements

Vous êtes salarié ou fonctionnaire :

- Par votre employeur via le plan de développement des compétences interne de votre organisation notamment
- Par votre CPF (Compte Personnel de Formation); pensez à télécharger l'appli « mon compte formation » accessible depuis le 21 novembre 2019. En 1 clic, vous pourrez connaître le montant en euros dont vous disposez.
- Vous êtes en activité partielle durant la crise COVID-9, votre entreprise peut solliciter le FNE-Formation pour prendre en charge 100% des frais pédagogiques. Contactez votre employeur.

Vous êtes un demandeur d'emploi ?

- Faire une demande AIF (Aide Individuelle à la Formation) auprès votre conseiller Pôle Emploi

Vous êtes à votre compte (artisan, commerçant...)?

- Des budgets sont alloués par votre OPCO de référence, par la chambre des métiers et de l'artisanat (www.crma-occitanie.fr)

Vous êtes un particulier ?

- Nous élaborerons une prestation sur mesure et un devis en fonction de votre demande.

Nos consultant.e.s

Gage de qualité, le cabinet UMANOVE est certifié QUALIOPI comme prestataire d'actions concourant au développement des compétences dans le cadre des bilans de compétences et des actions de formation.

Issu.e.s de formations variées (psychologie du travail, coaching...), nos consultant.e.s se positionnent comme expert.e.s dans l'évaluation et l'accompagnement professionnel. Ils bénéficient d'un rapport étroit avec divers professionnels permettant une veille d'information sur tous les secteurs du monde du travail et sur les outils pouvant être employés en Bilan de Compétences.

Nos consultant.e.s étant soumis.es au secret professionnel, nous garantissons qu'aucune information ne sera communiquée à votre employeur.

***Retrouvez toutes nos formules de Bilan de Compétences sur l'application MonCompteFormation et le site moncompteformation.gouv.fr, en renseignant dans le volet « Nom de l'organisme » :
UMANOVE***